



## Séparation entre concubins avec 2 enfants mineurs

Par **andre**, le **28/12/2009** à **11:13**

Bonjour,

Nous allons, ma concubine et moi, nous séparer. Nous avons 2 enfants mineurs (7 et 15 ans) et je veux demander la garde partagée de ceux-ci . Que dois-je faire? Puis demander une pension alimentaire pour mes enfants, vu la différence de nos salaires (2500 euros /M pour elle et 1100euros/M pour moi?)

Merci de votre réponse

D. ANDRE

Par **Marion2**, le **28/12/2009** à **11:16**

Bonjour,

Il faut saisir en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance qui statuera sur le droit de garde et le montant de la pension alimentaire.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Cordialement.